

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 17 Juin 2013

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Danielle GAIFFIER – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Germaine TOCHON – Florence VELLARD – Laurence VINCENDET

MM. Pierre-Louis BESSON – Laurent DUBOIS – Antoine FATIGA – Louis GAUDIN – Olivier MARMET – Charles MASSONAT – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

Nabila BAÏBEN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Laurent BARDOU donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Guy FOLLIERET donne pouvoir à Louis GAUDIN

Absents :

Jean-Paul GAILLARD
Laurent TOCHON
Audrenn VAGLIO-PRÊT

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Florence VELLARD**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. prendre acte des 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.
4. prendre connaissance des résultats de l'appel d'offre pour la requalification de la route de Bellecombette, des chemins du Moulin et du Lavoir, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres du 07 juin 2013 :
« La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 7 juin pour examiner le rapport d'analyse des offres réalisé par le Cabinet EPODE, maître d'œuvre. Ce marché comprenait 2 lots :
 - Lot 1 : Terrassements – VRD – Enrobés / estimatif : 408 702, 50 € ;
3 candidats / Lot attribué à la Société Eiffage pour 365 445,65 €
 - Lot 2 : Électricité – Éclairage public. » / estimatif : 117 245 €
4 candidats / Lot attribué à l'Entreprise Serpollet pour 109 918,50 €Adoption à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Chambéry métropole et Jacob-Bellecombette pour les travaux d'aménagement de la route de Bellecombette, des chemins du Moulin et du Lavoir

Rapporteur : B. BOCHATON

Brigitte Bochaton rappelle que dans le cadre de la requalification de la route de Bellecombette, des chemins du Moulin et du Lavoir, une mise en accessibilité «handicapés» des quais de bus sera réalisée pour les arrêts «Muses Galantes» et «Ancolies» dans le sens Nord/Sud, ainsi que la réfection du tapis d'enrobé sur la tranchée effectuée suite au renforcement du réseau d'eau potable.

Pour rappel, ces compétences relèvent de Chambéry métropole, une convention de co-maîtrise d'ouvrage (dont une copie du projet a été transmise aux conseillers au préalable) est nécessaire pour définir les conditions de participation de l'agglomération.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Chambéry métropole et Jacob-Bellecombette pour les travaux d'aménagement de la route de Bellecombette et des chemins du Moulin et du Lavoir.

2. Finances - Admissions en « non valeur »

Rapporteur : B. STELLIAN

Bruno Stellian annonce qu'à la demande de la Trésorerie, qui a travaillé sur l'état de nos restes à recouvrer, il convient d'inscrire en « non valeur », c'est-à-dire en « pertes et profits » deux montants irreouvrables :

- 33.70 € (impayés La Dorade de 2007 et 2011)
- 522.47 € (annulation de dette La Dorade pour deux familles en surendettement)

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'inscription en « non valeur » des deux montants irrécouvrables.

3. Approbation de la modification n°2 du PLU

Rapporteur : B. BOCHATON

Brigitte Bochaton rappelle qu'une modification de PLU est régie par le Code de l'Urbanisme et est possible à condition de ne pas porter atteinte à l'économie générale du PLU et donc du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des orientations d'aménagement.

Notre modification n°2 du PLU a un double objectif :

- permettre la réalisation de la ZAC des Châtaigneraies suite à sa création le 04/03/2008
- apporter quelques corrections et compléments sur le PLU par l'adaptation du règlement et la modification du zonage.

Le commissaire-enquêteur précise dans sa conclusion que la procédure de modification est bien adaptée :

- sur la forme : toutes les prescriptions ont été respectées ; M. GUILLOUD souligne l' « *excellente coopération des élus et des services* »
- sur le fond : le principal objet de la modification est de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet de la ZAC des Châtaigneraies avec la modification du zonage de la zone Au et la rédaction d'un règlement propre par la création d'une nouvelle zone Ug (projection de la zone).

Cette modification reçoit l'assentissement du commissaire-enquêteur puisqu'elle ne porte pas atteinte à l'économie générale du document ; de plus, des réponses ont été apportées aux craintes soulevées par certains quant à la circulation qui sera occasionnée par les nouvelles constructions : différents accès permettront de ne pas concentrer la circulation au même endroit et un carrefour est en projet au débouché de la route du Granier sur la RD912.

Par contre, le commissaire-enquêteur émet un avis défavorable à l'adaptation du plan de zonage chemin du Moulin par l'agrandissement d'une zone Nu conformément à l'observation de la DDT, la modification ne pouvant pas réduire une zone nouvelle (projection de la zone).

Brigitte Bochaton fait remarquer que les ajouts permettent de mettre le règlement en conformité avec les derniers textes réglementaires concernant l'environnement ; ils reçoivent donc un avis favorable du commissaire-enquêteur, telles que reçues par chacun des conseillers.

Brigitte Bochaton propose donc d'approuver la modification n°2 du PLU en tenant compte des remarques du commissaire-enquêteur :

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification n°2 du PLU.

4. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** :

- Annulation de la réunion publique sur la ZAC des Châtaigneraies ; elle sera, a priori, reportée fin septembre.
- **Antoine Fatiga** : Bas de Jacob : quels sont les résultats du dernier comité de pilotage car lors de la commission transport, des changements concernant les arrêts de bus ont été évoqués. **Brigitte Bochaton** répond que les arrêts rue E. Grand sont supprimés et seront sans doute positionnés rue J.-B. Richard, à droite du parking de l'IAE à inter-distance

entre ceux de Clémenceau et Université. Par contre, lors de la dernière réunion réservée aux riverains des rues de Lélia et Charles Dupasquier, indirectement impactés par le projet, des demandes ont été faites concernant le stationnement et l'éclairage : la commune va y répondre rapidement.

- **Charlotte Monel** demande à ce que les conseillers municipaux signalent en Mairie les « personnes à risque » en cas de canicule.

- **Antoine Fatiga**

- Demande si lors du prochain conseil communautaire, la convention pour la ZAC va être à l'ordre du jour. **Brigitte Bochaton** répond que oui.
- Concernant le PLH, le bureau va le valider prochainement puis ce sera au tour du conseil communautaire : Chambéry métropole va déterminer le PLH pour 5 ans ; or, les conseillers municipaux auront à voter un document déjà validé. De plus, il trouve que ce PLH n'est pas ambitieux car il y a un déficit de 800 logements sur Chambéry métropole, or le PLH à venir impose d'en construire 800 : c'est uniquement un rattrapage. Il serait intéressant, selon lui, de définir ce qu'est le logement social sur l'agglomération. Or, aucun travail n'est fait sur cette question. Une étude serait également intéressante pour expliquer pourquoi le prix au m² dans l'agglomération chambérienne est supérieur de 20 à 30 % par rapport à Lyon et de 30 à 40% par rapport à Saint-Étienne. On paie souvent des études pour pas grand-chose : il serait intéressant que Chambéry métropole fasse cette étude.
- **Brigitte Bochaton** reprend les propos d'**Antoine Fatiga** « *le PLH n'est pas assez ambitieux* » ; elle le trouve réaliste car sur le précédent, on a beaucoup écrit, beaucoup travaillé, mais les résultats ne correspondent pas complètement aux attentes. Certaines communes seront toujours en rattrapage ; elles ne versent pas une compensation à l'État pour le plaisir car ce qu'elles versent, elles préféreraient l'utiliser pour créer des logements. Elles construisent mais ce n'est pas suffisant. Il ne sert à rien de pénaliser mais à l'inverse, il faut proposer un PLH réaliste et si dans 5 ans, tout est réalisé, alors on a gagné. Prendre en compte pour Barby, Chambéry et Jacob-Bellecombette, qui ont au moins 30 % de logements sociaux, la possibilité de rester à 20 % et ainsi reporter la différence sur l'accession sociale, c'est bien, c'est permettre au plus grand nombre d'acheter.

- **Olivier Marmet**

- Il signale qu'au sujet des amendes, il n'est pas d'accord avec **Brigitte** car elles sont faites pour pousser à construire du social, certes peu apprécié par certains mais, elles sont nécessaires. **Brigitte Bochaton** redit que le cahier des charges établi lors d'une opération immobilière est important ; les acquéreurs des logements doivent apprendre à respecter l'habitat, le développement durable... **Antoine Fatiga** rajoute que construire c'est bien, mais que l'environnement n'est pas pris en compte dans le PLH : transports en général, accompagnement à l'école... **Brigitte Bochaton** répond que le PLH prend en compte tous ces éléments.

- **Antoine Fatiga**

- Annonce « le vélo-découverte » qui aura lieu dimanche 23/06 organisé par Chambéry métropole et l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 12/07 sur le projet de l'axe de la Leysse.

Brigitte Bochaton précise qu'elle a demandé une réunion au niveau cantonal sur ce projet de l'axe de la Leysse mais sans réponse pour l'instant.

La séance est levée.